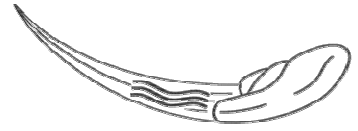


**MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL**  
**1<sup>er</sup> DEGRE**  
**Classe V**



**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Dispenser à des nageurs confirmés et expérimentés, des connaissances pédagogiques pour leur permettre d'enseigner la nage en eau vive à un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive Niveau 3. Apporter une dimension « attractive » aux séances de formation, ainsi que les compétences techniques nécessaires pour assurer les garanties de sécurité des futurs élèves et les connaissances théoriques indispensables à la préparation de nageurs à la compétition.

**ORGANISATION**

Les formations et les sessions de Monitorat Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré sont organisées par les Commissions Régionales NEV.

La commission organisatrice doit déclarer la session et déposer un dossier de demande d'agrément sur le site Internet NEV FFESSM.

Après traitement de la demande par le chargé de mission National Formation, un numéro d'agrément et un pass permettant la saisie des résultats en ligne seront communiqués.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE**

- ☞ Pour rentrer en formation, le candidat doit avoir effectué un stage de préformation pédagogique de trois jours, une mise en situation pédagogique et des stages de mise au point attestés sur le livret pédagogique, depuis l'obtention du Nageur en Eau Vive Niveau 3
- ☞ Être titulaire du brevet Nageur en Eau Vive Niveau 3
- ☞ Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ☞ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 1 an, par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare.
- ☞ Avoir participé en tant que compétiteur à, au moins :
  - un critérium national de descente
  - et un critérium national de slalom
- ☞ Être présenté par le président du club d'appartenance

Le candidat doit déposer un dossier complet, constitué des pièces ci-dessus et du formulaire d'inscription, auprès de la Commission Régionale organisatrice.

**JURY**

Il est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Régional Formation ou d'un IR mandaté pour le représenter. Il a en charge :
  - de contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation
  - de vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- D'un Instructeur Régional ou Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>e</sup> degré, selon le nombre de candidats, pouvant être assistés d'un ou plusieurs MEF1.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction, excepté le Président de la Commission Régionale qui selon ses prérogatives de cadre technique peut cumuler la fonction de chargé mission Régional Formation.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

## DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de **10/20** aux épreuves **A et B**, sans note éliminatoire (*inférieure à 6/20*).

- Le brevet est délivré par la Commission Régionale organisatrice sous la signature du président de la Commission Régionale et du président du jury.
- Le président du jury a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné et de le valider sur le Passeport du Nageur (*cachet de la Commission Régionale et signature du jury*)

## PREROGATIVES

- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Effectuer des baptêmes (*groupe de 5 au plus*) sur des rivières de classe III maximum en étant accompagné d'un nageur en serre-file au moins titulaire du brevet Nageur en Eau Vive Niveau 2.
- Enseigner du débutant au Nageur en Eau Vive niveau 3 (*classe V maximum*).
- Etre tuteur de stages en situation pour les candidats à l'Initiateur Entraîneur Fédéral.
- Encadrer, accompagné d'un serre-file :
  - 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Argent, sur des parcours de classe II maximum.
  - 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
  - une palanquée composée, au plus, de 5 nageurs non brevetés, sur des rivières de classe III maximum.
  - une palanquée composée, au plus, de 5 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des parcours de classe IV maximum.
  - une palanquée composée de 4 nageurs, au plus, titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 2 sur des parcours de classe V maximum, en étant assisté d'un nageur breveté Nageur en Eau Vive niveau 3 en serre-file.
  - Une palanquée, composée de 15 nageurs non brevetés, sur des rivières de classe I à II maximum
  - Surveillance et organisation de séances en piscine ou en plan d'eau délimité
- Valider les compétences des brevets de nageurs jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 2 et qualification Cadre Technique Animateur Club uniquement
- Participer aux jurys des brevets Nageur en Eau Vive niveau 3 et Initiateur Entraîneur NEV
- Juger en double avec un MEF 2<sup>ème</sup> degré les épreuves pédagogiques « Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré »
- Délivrer une attestation de Sauvetage Mannequin.

## CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

<b>PREFORMATION PEDAGOGIQUE</b>	<b>MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE</b>	<b>STAGE DE MISE AU POINT</b>			<b>CONTROLE DES ACQUIS</b>
<b>Eléments de pédagogie théoriques et pratiques</b>	<b>Ouverture d'un livret pédagogique (3 ans)</b>	<b>MODULE 1 Entraînement</b>	<b>MODULE 2 Sécurité</b>	<b>MODULE 3 Pédagogie</b>	<b>EXAMEN</b>
3 jours, consécutifs ou non	- 12 séances d'enseignement - 6 séances de baptêmes - 10 exposés théoriques	1 jour	1 jour	3 jours	

### **1 - PREFORMATION PEDAGOGIQUE**

Ce stage de 3 jours, consécutifs ou non (*libre choix de l'équipe pédagogiques*) est animé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré sous la direction d'un Instructeur (*IR ou IN*) et a, pour objectifs, de présenter le cursus et la fonction de Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré et de dispenser aux futurs stagiaires pédagogiques les éléments nécessaires pour :

- prendre en charge la gestion d'une palanquée de nageurs au cours d'une descente en milieu naturel
- aborder la réalisation d'un baptême
- élaborer un plan de séance et la conduire sur le torrent
- préparer et réaliser un exposé théorique

Les titulaires du brevet d'Initiateur Entraîneur Fédéral sont dispensés de la préformation pédagogique.

### **2 - MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE**

La « mise en situation pédagogique » ne peut être effectuée qu'à l'issue du stage de sensibilisation. Elle se déroule au sein d'un club ou d'une structure reconnue par la FFESSM, sous la tutelle d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré, mais les séances peuvent être effectuées sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré.

Le stagiaire devra préparer et effectuer :

- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 12 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent, avec un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en eau vive Niveau 3
- 10 exposés théoriques en salle

### 3 – LES MODULES

MODULE 1 : ENTRAÎNEMENT		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Diététique sportive, les rations journalières d'entraînement et de récupération	Connaissance des besoins alimentaires en fonction des objectifs.	Evaluation contrôle des acquis.
Préparation et entraînement des nageurs à la compétition	Connaissances élémentaires visant à préparer un nageur à la compétition, âges, plan de travail, préparation physique, technique, tactique et psychologique.	Evaluation contrôle des acquis.
Hygiène sportive	Connaissance des produits interdits dopants et des risques.	Evaluation contrôle des acquis.

MODULE 2 : SECURITE		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Placer un dispositif de sécurité sur un passage sensible (rapide, seuil, enchaînement) intervention avec le gilet-harnais auprès d'un nageur.	Placement d'une sécurité couvrant au maximum le passage. Intervention direct sur le nageur en difficulté.	Evaluation contrôle des acquis.
Sortir un nageur en difficulté à la base d'un seuil et le ramener à couple sur la rive	Bonne maîtrise de son flotteur et une saisie ferme du nageur en difficulté, le rassurer, le conseiller et le ramener sur la rive.	Evaluation contrôle des acquis.
Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide et le ramener à couple sur la rive	Maîtriser son flotteur et saisir fermement le nageur en difficulté rassurer conseiller et le ramener sur la rive.	Evaluation contrôle des acquis.
Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide par un lancer de corde	Lover et maîtriser le lancer de la corde de sécurité.	Evaluation contrôle des acquis.

MODULE 3 : PEDAGOGIE		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Encadrement d'une palanquée en qualité d'ouvreur, parcours de classe IV	Explications claires, ordonnées et précises concernant le parcours et les tronçons à franchir. Attentif, communications gestuels. Esprit de groupe.	Evaluation contrôle des acquis.
Encadrement d'une palanquée en qualité de serre file, parcours classe IV	Capacité d'intervention sur des situations critiques, communications gestuels. Esprit de groupe.	Evaluation contrôle des acquis.
Séance en milieu naturel	Expliquer, démontrer, apprendre et perfectionner les élèves sur un ou plusieurs exercices d'aisance de Nage en Eau Vive	Evaluation contrôle des acquis.

### 4 - EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Instructeur, Directeur de formation. Il compose l'équipe pédagogique.

Le stage de préformation pédagogique est encadré par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré pouvant être assistés de Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1<sup>er</sup> degré ayant suivi le stage initial du MEF 2.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs entraîneur fédéraux 1<sup>er</sup> degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneur Fédéraux 1<sup>er</sup> degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré intervenant ponctuellement sur ce module.

La validation des Modules est faite par le Directeur de la formation.

Le stage pédagogique est effectué sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré qui le validera, mais les séances peuvent être effectuées sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré.

## 5 - CONTROLE DES ACQUIS

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, le candidat devra avoir :

- Obtenu un avis favorable à l'issue du stage pédagogique
- Validé les modules 1, 2 et 3

### A - EPREUVES THEORIQUES (coef. 5)

- 1 - Epreuve écrite portant sur le cadre réglementaire régissant la nage en eau vive (coef.1)
- 2 - Epreuve écrite sur les notions nécessaires à la préparation des nageurs à la compétition (coef.2)
- 3 - Epreuve écrite sur la connaissance de l'environnement et le milieu de pratique (coef.1)
- 4 - Epreuve écrite sur l'organisation d'une descente (coef.1)

### B - EPREUVES PEDAGOGIQUES (coef. 12)

- 1 - Réalisation d'un baptême (coef.2)
- 2 - Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3 (coef.3)
- 3 - A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe IV (5) avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée (coef.2)
- 4 - Exposé théorique :
  - o Le candidat doit développer, devant un groupe d'élèves, un sujet tiré préalablement au sort dans une liste établie par le jury. Il dispose de 15 minutes pour préparer son exposé sans l'aide de document et de 20 minutes pour le développer (coef.3)
- 5 - Entretien avec le jury sur la préparation et l'organisation d'un stage de formation (coef.2)